



PV DU C.M.
Commune de Gennes-sur-Seiche
Département d'Ille-et-Vilaine
Séance ordinaire du 13 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 13 février à 20 h , le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, - 1 Allée de la Mairie, en séance publique sous la présidence de M. Henri Béguin, Maire.

Date de convocation : 07/02/2024

Nombre de conseillers en exercice : 14 - Présents : 09 - Votants : 10

Étaient présents : M. Béguin Henri_ Mme Bétin Madeleine _ Mme Brielle Hélène_ Mme Coudé-Belloir Anne-Marie _ M. Cornée Lionel _ Mme Jéby Myriam _ M. Lamy Vincent _ M. Le Droff Roland _ Mme Tiriau

Absents excusés : M. Lamy Patrice_ M. Tual Maxime

Absents : M. Bondoux Pierre _ M. Raison Éric_ M. Rossignol Denis

Procuration : M. Lamy Patrice donne procuration à M. Le Droff Roland

Secrétaire de séance : Mme Jéby Myriam

Début de la séance : 20h00

Le procès-verbal de la réunion du 30/01/2024 est adopté

<u>D2024-11</u>	<u>salle des sports : Mise en concurrence des entreprises</u>	Pour : 10 Absentions : 00 Contre : 00
------------------------	--	--

Vu la décision d'entreprendre des travaux d'extension de la salle des sports, rue Duguesclin, M. le Maire présente au Conseil Municipal le résultat de l'appel d'offre

<u>N°</u>	<u>Désignation des lots</u>	<u>Entreprises retenues</u>	<u>Offre HT</u>
02	Charpente	BILHEUDE	26 000.00€
03	Couverture	LAMY CHARPENTE	39 513.55€
04	Menuiserie extérieurs	THIEBAULT	21 844.64€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le résultat de l'appel d'offre.

- **Autorise** Monsieur le Maire à en informer les entreprises et à signer les documents se rapportant à cette décision.

<u>D2024-12</u>	<u>Convention de servitudes ENEDIS – ACTES NOTARIES</u>	Pour : 10 Absentions : 0 Contre : 00
------------------------	--	---

LEDROFF rappelle au Conseil Municipal que le Conseil Municipal a accepté de signer, avec ENEDIS, des conventions de servitude pour :

- Installation des ouvrages électriques, dans le secteur de **CHAMP DE SAINT MEEN** parcelle cadastrée section **C** numéros **0860** et **147**, ainsi que section **B** numéros **446** et **466**.
- Installation des ouvrages électriques, dans le secteur du **15 rue Jean de Gennes** parcelle cadastrée section **C** numéro **0116**,
- Implantation d'un poste, dans le secteur de **LA PAPELLAIS** parcelle cadastrée section **ZR** numéro **0023** et dans le secteur de **LA FOLTIERE** parcelle cadastrée section **ZK** numéro **0004**.

Ces travaux concernent les parcelles cadastrées nommées si dessus sont réalisés dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique.

Afin de régulariser administrativement et juridiquement la situation, ENEDIS a sollicité l'étude des « NOTAIRES DE • LA VISITATION » de Rennes, afin d'établir les actes notariés portant sur les installations électriques sur les parcelles de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer les actes à passer avec ENEDIS, en l'étude des « NOTAIRES DE LA VISITATION » de Rennes pour les travaux d'enfouissement de lignes aériennes ou d'implantation de postes, sur les parcelles cadastrées section C 0860, C 147, B 446, B 466, C 0116, ZR 0023.
- Donne tous pouvoirs au Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

<u>D2024-13</u>	<u>Demande d'augmentation de la participation à « Planet jeunes » d'Argentré du Plessis</u>	Pour : 10 Absentions : 00 Contre : 00
<p>Le centre de loisirs « Planet jeunes » d'Argentré du Plessis, demande l'augmentation de la participation versée par journée de présence au centre de loisirs, pour les enfants de la commune de Gennes-sur-Seiche, qui est actuellement de 9€.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none">• DÉCIDE d'autoriser le versement d'une subvention à partir du 01 janvier 2024 basée sur un montant de 10.00 € par jour et par enfant résidant à Gennes-sur-Seiche.		

<u>D2024-14</u>	<u>Révision du loyer 2 rue Jean de Gennes</u>	Pour : 10 Absentions : 00 Contre : 00
<p>Vu que le logement 2 rue Jean de Gennes est vacant depuis le 01/09/2023 Vu les travaux réalisés dans le logement, Il est proposé de mettre le logement à la location pour un montant de 450€ mensuel</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none">• DÉCIDE de fixer le montant du loyer du logement 2 rue de l'église à 450€.		

<u>D2024-15</u>	<u>Avenant 1 de la convention de restauration du 02/09/2021</u> <u>Convivio</u>	Pour : 07 Absentions : 02 Contre : 01
<p>Vu l'article 4.2.2 Révision de la convention de restauration en date du 02/09/2021 Il est proposé de modifier l'indice de révision.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, décide :</p> <ul style="list-style-type: none">• D'adopter la convention modifiant l'indice de révision.• Autorise M. le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.		

Questions diverses :

- Association A.I.L.E.S.
- Désherbeur thermique :
- Véhicule agent technique
- Demande de Mme FOLL – Préau de la cour
- Aménagement terrain de la Seiche

Fin du conseil 21h28

Le prochain conseil aura lieu le 19/03/2024 à 20h.